



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 116552

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants sur la situation des orphelins de guerre et pupilles de la Nation au regard du droit à réparation. Rassurés par les propos du Président de la République, lors du congrès annuel de leur Fédération, le 24 mai 2007, les orphelins de guerre et pupilles de la Nation sont d'autant plus amers de constater que, quatre ans après, ils ne bénéficient toujours pas du même traitement que les autres catégories de victimes de la seconde guerre mondiale. Il lui demande s'il est bien dans les intentions du Gouvernement de mettre fin à cette injustice, en publiant prochainement un décret unique accordant à tous les citoyens que la seconde guerre mondiale a meurtris les mêmes mesures de réparation.

Texte de la réponse

À la suite du rapport de la commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tient le plus grand compte de l'équité et aboutisse à une reconnaissance plus apaisée. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116552

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8698

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10086